



Ville de Rouen
Pôle Attractivité & Cadre de Vie
Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel
Place du Général de Gaulle
CS 31 402
76037 ROUEN Cedex 1

**DOSSIER DE CANDIDATURE
« LA RUE DES CREATEURS »**

Ville de ROUEN

*A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Rouen souhaite développer un évènement mettant en avant les savoir-faire locaux et a décidé de renouveler le dispositif de soutien aux **artisans et créateurs Normands** qui souhaiteraient y participer en mettant à disposition 5 à 9 chalets qui seront situés rue du Change, dans le prolongement du Marché de Noël.*

Aussi, Pour bénéficier de l'appui de la collectivité, il convient de remplir le présent dossier de candidature qui nous permettra d'analyser les projets et que nous vous invitons à renseigner.

Identité :

Raison sociale :

Année de création :

Responsable de l'entité :

Forme juridique :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable :

Mail : site Web :

Secteur d'activités

Mes produits sont labellisés : OUI NON

Intitulé des labels :

Je suis artisan : OUI NON

Cocher la ou les cases qui correspondent aux familles de produits que vous souhaitez commercialiser :

- Jouets et jeux
- Articles cadeaux : décoration, art de la table...
- Produits alimentaires du terroir : chocolats, macarons, foie gras...
- Bien-être : cosmétiques, huiles essentielles, savons...
- Luminaires
- Bijoux
- Accessoires de mode
- Autres

Merci de fournir une **Description détaillée des produits et leurs provenances** (joindre impérativement des **photos des articles** avec le dossier de candidature) ainsi que les prix qui seront appliqués aux articles en vente :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Descriptif des chalets

Chalet destiné à la vente constitué de quatre panneaux dont un ouvert en façade, équipé d'une tablette intérieure rabattable et d'étagères pliables. Il sera de dimensions : 3,00 m de façade par 2,30 m de profondeur.

Le Chalet est équipé de base de :

- 1 armoire électrique avec disjoncteur et protection 30mA, de puissance 3KW maximum
- 4 prises électriques 16A,
- 1 éclairage
- 1 chauffage

Le chalet sera situé à Rouen rue du Change, au sein de « la Rue des Créateurs ».

Durée de l'évènement

Il se déroulera du **jeudi 23 novembre à 11h au dimanche 24 décembre 2023 à 18h.**

A titre indicatif, les **horaires d'ouvertures** seront les suivants (Horaires modifiables - les horaires définitifs vous seront communiqués sur le règlement intérieur) :

- Le lundi de 14h00 à 20h00
- Du mardi au jeudi de 11h00 à 20h00
- Les vendredis de 11h00 à 21h00
- Les samedis de 10h00 à 21h00
- Les dimanches de 10h00 à 20h00
- Le dimanche 24 décembre de 10h00 à 18h00

Occupation à la semaine

L'occupation est consentie à la semaine selon le planning suivant :

- Semaine 1 : Du jeudi 23 novembre à 8h30 au mercredi 29 novembre à 20h00
- Semaine 2 : Du jeudi 30 novembre à 8h30 au mercredi 6 décembre à 20h00
- Semaine 3 : Du jeudi 7 décembre à 8h30 au mercredi 13 décembre à 20h00
- Semaine 4 : Du jeudi 14 décembre à 8h30 au dimanche 24 décembre à 18h00

L'exposant devra s'engager à libérer le chalet de toutes ses installations et à le restituer dans un parfait état de propreté le dernier jour d'occupation, soit le mercredi à partir de 20h00 sauf exception pour la dernière semaine d'occupation soit le dimanche 24 décembre à partir de 18H00.

Les modalités d'état des lieux et de remise des clés seront spécifiées dans le règlement intérieur afin de permettre l'installation du prochain exposant. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Ce dossier de candidature peut aussi être présenté par plusieurs créateurs associés pour l'évènement, et qui pourront occuper un même chalet sur toute la durée de l'évènement. Auquel cas, merci de décrire chaque activité et produits proposés à la vente.

Choix de la semaine (en fonction des candidatures et de la cohérence des demandes, une autre semaine pourra vous être proposée) :

Vous pouvez cocher plusieurs choix de semaine. Si c'est le cas, merci d'indiquer votre ordre de préférence : **1 étant le plus intéressé et 4 le moins intéressé.**

	Choix
Semaine 1	
Semaine 2	
Semaine 3	
Semaine 4	

Frais d'inscription :

Aucun frais d'inscription ne sera exigé.

Droits de place :

L'occupation du chalet est subordonnée au paiement préalable d'une redevance d'occupation (droit de place) fixée par délibération du 19 juin 2023 correspondant à **9,77€** par jour et d'une redevance électrique de **3,70€** par jour, soit :

- Semaine 1 : 94,29€
- Semaine 2 : 94,29€
- Semaine 3 : 94,29€
- Semaine 4 : 148,17€

La somme à devoir est calculée au prorata du nombre de jours occupés et de la surface occupée, et devra être acquittée **par chèque à l'ordre de Régie Foires et Marchés Ville de Rouen** auprès du service des Foires et Marchés – 2 place du Général de Gaulle – CS 31 402 – 76037 ROUEN CEDEX.

Assurances :

Le candidat s'engage à souscrire, avant la date prévue du Marché de Noël auprès des compagnies d'assurance agréée :

- Assurance responsabilité civile couvrant les conséquences dommageables,
- Assurance multirisques (incendie, explosion, dégâts des eaux, vols et dégradations) couvrant les dommages survenant dans l'espace confié et le recours des voisins et des tiers.

Dépôt des candidatures

Les candidats devront remettre à la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel pour **le mercredi 18 octobre 2023 à 20h** au plus tard, un dossier contenant les informations suivantes :

- le présent dossier de candidature paraphé et signé,**
- Listes de produits, descriptif détaillé et photos, tarifs envisagés
- Extrait K-Bis de **moins de trois mois** ou d'inscription au répertoire des métiers ;
- Attestation d'assurance tous risques ;
- Attestation de vigilance URSSAF ;

Format de la candidature

Possibilité d'envoyer le dossier complet sous format papier à :

Ville de Rouen

Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel

2 place du Général de Gaulle

CS 31402

76037 ROUEN CEDEX

Ou sous format électronique à l'adresse mail suivante : **manifestationspubliques@rouen.fr**

Examen des candidatures

Le projet sera apprécié au regard des critères suivants :

- la reconnaissance de la qualité de son activité « créateur / artisan normand » au regard du dossier de candidature transmis,
- la qualité des produits proposés à la vente, leurs modalités de fabrication et les tarifs envisagés,
- l'originalité des produits,

Validation définitive des dossiers

A l'issue de l'examen des candidatures, les candidats retenus seront mis en relation avec la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel pour procéder à l'inscription définitive sur la ou les semaines envisagées et réceptionner notamment le règlement des sommes à payer.

Fait à :

Le candidat « lu et approuvé »

Le :